



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 8 mai 2018 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
Mme Gabrielle Landry, directrice du développement du milieu et des communications
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 3.

CM1805-1075

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc, appuyée par M. Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance

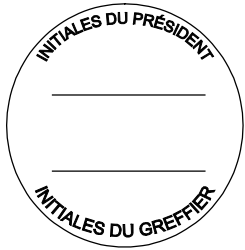


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

- 7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 7.1.2 Office municipal d'habitation (OMH) – Dépôt et approbation des états financiers se terminant au 31 décembre 2017
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Création d'un excédent affecté – Planification de projets
 - 7.3 Ressources humaines
 - 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Autorisation d'appel d'offres public – Opération de déneigement – Divers secteurs des Îles
 - 7.4.2 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 300 – Travaux de bouclage du réseau d'aqueduc – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 314 – Transport de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) entreposés sur le site du CGMR
 - 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1 Certificat de conformité conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Règlement n° 2017-003 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Grosse-Île
 - 7.6.2 Demande d'inclusion au territoire agricole – Lot 4 273 425 – Chemin du P'tit-Bois Nord – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Dépôt et présentation du rapport annuel 2017 – Service du développement du milieu
 - 7.7.2 Adoption de la Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7.3 Création d'un pôle d'innovation aux Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7.4 Mesures transitoires – Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine – Contribution financière du FDT-volet 3 – Carrefour jeunesse-emploi des Îles



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

- 7.7.5 Appui au projet de l'entreprise DERYtelecom – Déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire madelinot
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8.1 Diagnostic de sécurité – Reconduction du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1 Appui au projet solaire de Nergica – Projet-pilote « Microréseau intelligent aux Îles-de-la-Madeleine »
 - 7.9.2 Autorisation de signature – Entente avec l'organisme Écobâtiment – Projet « Groupe d'action énergie et bâtiment durable aux Îles »
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Adoption du Règlement n° CM-2018-03 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur le chemin de l'Étang-des-Caps du village de L'Île-du-Havre-Aubert, faisant partie du réseau artériel de la Communauté maritime, et un emprunt de 548 730 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1805-1076

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018

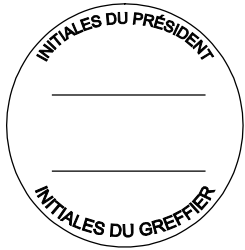
Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018.

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Benoit Arseneau, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

CM1805-1077

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 28 mars au 24 avril 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 022 441,56 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

ADMINISTRATION

CM1805-1078

Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

La Municipalité procédera, le mercredi 4 juillet prochain, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur général, Serge Rochon, soit mandaté pour agir, au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et, qu'à cet effet, il soit autorisé à se porter au besoin acquéreur de tout immeuble mis en vente, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

CM1805-1079

Office municipal d'habitation (OMH) – Dépôt et approbation des états financiers se terminant au 31 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour l'exercice de l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine ont été déposés au conseil de la Communauté maritime pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE la participation municipale pour combler le déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, au 31 décembre 2017, est de 54 042 \$;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que ce rapport financier soit approuvé tel qu'il a été présenté.

FINANCES

CM1805-1080

Création d'un excédent affecté – Planification de projets

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime cumule un excédent de fonctionnement non affecté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mettre en place un mode de financement pour la planification de projets;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut affecter une partie ou la totalité de l'excédent à des fins particulières;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise l'affectation de 30 000 \$, provenant de l'excédent non affecté, à la création d'un excédent affecté à la planification de projets.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM1805-1081

Autorisation d'appel d'offres public – Opération de déneigement – Divers secteurs des Îles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine assure la responsabilité du déneigement pour la majeure partie du territoire des Îles;

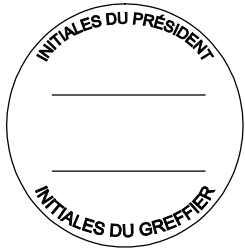
CONSIDÉRANT QUE la main-d'œuvre municipale nécessaire aux opérations de déneigement est de plus en plus difficile à recruter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire continuer d'offrir des services de déneigement de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à procéder à



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

un appel d'offres public afin de requérir les services d'entrepreneurs privés relativement aux opérations de déneigement pour divers secteurs du territoire sous juridiction de la Municipalité.

CM1805-1082

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 300 – Travaux de bouclage du réseau d'aqueduc – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé, en date du 16 mars 2018, pour la réalisation des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du chemin la Montagne, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert;

CONSIDÉRANT QUE les six offres reçues dans le cadre de cet appel d'offres sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRE	PRIX (incluant les taxes)
Action Projex inc.	1 831 310,30 \$
Dexter Québec inc.	1 474 255,44 \$
Les Entreprises Doménick Sigouin inc.	698 470,29 \$
Groupe Michel Leclerc inc.	1 333 327,32 \$
Construction LFG inc.	1 087 000,00 \$
Entreprise Lan-Ro	1 198 113,08 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par le consultant et la Direction des services techniques et des réseaux publics à l'effet de retenir la plus basse soumission conforme répondant aux exigences du devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre soumise par Les Entreprises Doménick Sigouin inc., au prix de 698 470,29 \$ toutes taxes incluses;

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

No. de résolution
ou annotation

CM1805-1083

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 314 – Transport de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) entreposés sur le site du CGMR

CONSIDÉRANT QU' en mars dernier, la Municipalité procédait à un appel d'offres public relativement au transport de matériaux de construction, de rénovation et de démolition entreposés sur le site du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

CONSIDÉRANT QUE deux options étaient présentées au devis, soit l'option 1 consistant à assurer le transport des matériaux de CRD du CGMR jusqu'au site « Superior Sanitation » à l'Île-du-Prince-Édouard (traitement des matières aux frais de la municipalité) et l'option 2 consistant à assurer le transport des matériaux de CRD du CGMR jusqu'au site désigné par le soumissionnaire (traitement des matières aux frais de l'entrepreneur);

CONSIDÉRANT QUE trois offres conformes ont été déposées, soit les suivantes :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX (<i>excluant les taxes</i>)	
	OPTION 1	OPTION 2
Construction A.Y. Bouffard inc.	112,10 \$ / m ³	74,50 \$ / m ³
Express CTMA ltée	19,75 \$ / m ³	–
Baie Verte Scrap Metal Services	–	70 \$ / m ³

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime accepte l'offre de transport présentée par l'entreprise Express CTMA ltée, conformément à l'option 1 du devis, au prix de 19,75 \$ par mètre cube, plus les taxes applicables;

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à signer tout document relatif à ce contrat.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CM1805-1084

Certificat de conformité conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Règlement n° 2017-003 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Grosse-Île

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a adopté un règlement modifiant son règlement de zonage n° 2012-002 afin d'y intégrer des dispositions relatives à la dimension des bâtiments secondaires;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Communauté maritime doit se prononcer sur la conformité du règlement n° 2017-003 à l'égard de son schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le Service d'aménagement et d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de signifier à la Municipalité de Grosse-Île que son règlement n° 2017-003 est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire.

Cette résolution constitue le certificat de conformité prévu à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1.

CM1805-1085

Demande d'inclusion au territoire agricole – Lot 4 273 425 – Chemin du P'tit-Bois Nord – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'entreprise « Le Verger Poméloi » a adressé une demande à la Commission de protection des territoires agricoles du Québec (CPTAQ) à l'effet d'inclure le lot 4 273 425 du cadastre du Québec à la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit faire l'objet d'une recommandation par le conseil de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné à cet égard par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 24 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine signifie son accord à la Commission de protection des territoires agricoles du Québec pour que soit inclus à la zone agricole le lot 4 273 425 du cadastre du Québec, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement;

qu'une copie de la résolution soit transmise à la CPTAQ.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

Dépôt et présentation du rapport annuel 2017 – Service du développement du milieu

Le maire invite la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à présenter le rapport d'activités réalisées par son équipe au cours de l'année 2017.

CM1805-1086

Adoption de la Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT l'importance d'agir concrètement sur les enjeux territoriaux que sont la démographie et la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT la décision de la Communauté maritime et de ses partenaires d'aller de l'avant avec l'élaboration d'une stratégie territoriale d'attraction des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les consultations menées durant les derniers mois auprès des partenaires et des citoyens ont conduit à un consensus sur le contenu de la stratégie et le plan d'action qui s'y rattache;

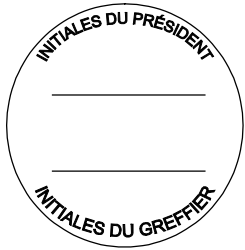
CONSIDÉRANT QUE la « Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine » a été déposée en mars 2018 aux fins de financement dans le Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) et auprès de différents ministères;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir un soutien financier en provenance du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte la « Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine » ainsi que le plan



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

d'action qui s'y rattache conformément aux documents déposés dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions;

que le conseil autorise l'affectation d'une somme de 160 000 \$, répartie sur trois ans et en provenance du Fonds de développement des territoires, à la mise en œuvre de cette Stratégie.

CM1805-1087

Création d'un pôle d'innovation aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT l'appel de projets en cours par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour la création de pôles régionaux d'innovation;

CONSIDÉRANT QU' un pôle d'innovation spécifique sera attribué pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de ce pôle constitue une opportunité de consolider l'écosystème entrepreneurial, de développer l'innovation dans les entreprises locales et de diversifier notre économie;

CONSIDÉRANT l'adhésion des partenaires initiaux autour de la démarche lesquels sont : la Chambre de commerce des Îles, le Centre d'études et de recherches sur les milieux insulaires et maritimes, Merinov, la Société d'aide au développement des collectivités des Îles et la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime mandate le Service du développement du milieu de voir, de concert avec les partenaires, à l'élaboration du projet de pôle d'innovation pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine et, éventuellement, à la constitution d'un organisme à but non lucratif qui en sera le porteur;

qu'il autorise le dépôt du projet de pôle auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec, pour et au nom des partenaires, dans le cadre de l'appel de projets en cours;

qu'il autorise l'attribution d'une somme de 15 000 \$ par année, sur une période de 4 ans, aux fins de la mise en œuvre des actions liées au pôle d'innovation;

qu'il autorise la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer tous les documents relatifs à ces demandes pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

No. de résolution
ou annotation

CM1805-1088

Mesures transitoires – Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine – Contribution financière du FDT- volet 3 – Carrefour jeunesse-emploi des Îles

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi des Îles a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet Événements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire de la Politique de soutien aux projets structurants du FDT pour le projet « Mesures de transition 2018 »;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement du milieu a procédé à l'étude du projet soumis, que celui-ci répond aux critères de sélection, que ce projet respecte les orientations du projet de territoire Horizon 2025 plus précisément l'objectif 5.3 « Soutenir le retour des jeunes, l'établissement et la rétention des nouveaux arrivants », et qu'il fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE les mesures transitoires ont des retombées positives pour le milieu et que la demande est présente;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine propose des mesures d'aide aux nouveaux arrivants, mais que sa mise en œuvre n'est prévue que dans plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Carrefour jeunesse-emploi permettra d'assurer une continuité dans l'offre de service d'ici à ce que la Communauté maritime se dote d'une démarche territoriale d'attraction des personnes;

EN CONSÉQUENCE,

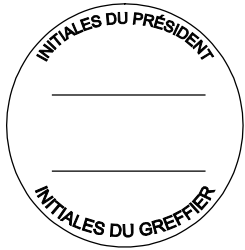
sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une contribution financière de 22 275 \$, provenant du Fonds de développement des territoires, soit consentie au Carrefour jeunesse-emploi des Îles pour le projet « Mesures de transition 2018 ».

CM1805-1089

Appui au projet de l'entreprise DERYtelecom – Déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire madelinot

CONSIDÉRANT l'objectif 1.3 du projet de territoire Horizon 2025 qui est de « rendre accessible aux entreprises l'utilisation de la fibre optique » et l'importance des questions d'accès à Internet haute vitesse pour assurer le développement du territoire;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec de retenir le projet déposé par l'entreprise DERYtelecom dans le cadre des programmes provincial « Québec Branché » et fédéral « Brancher pour innover » visant des améliorations substantielles au service d'accès Internet sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise DERYtelecom garantit aux Madelinots un service d'accès à Internet haute vitesse avec une grille tarifaire similaire aux autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement tarifaire de DERYtelecom est conditionnel à l'obtention d'un tarif de gros concurrentiel de la part du RICEIM;

CONSIDÉRANT la confirmation du gouvernement du Québec à verser au RICEIM une contribution financière, non remboursable, permettant un accès à la bande passante à DERYtelecom à un tarif de gros concurrentiel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

sous réserve de l'engagement du gouvernement du Québec à prendre en charge les coûts financiers et juridiques se rattachant à la réalisation du projet déposé par DERYtelecom, que le conseil de la Communauté maritime appuie le projet de DERYtelecom visant le déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire madelinot d'ici 2020, lequel projet devra inclure une grille tarifaire similaire aux autres régions du Québec.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CM1805-1090

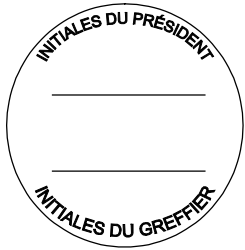
Diagnostic de sécurité – Reconduction du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT QUE par la production d'un portrait du milieu, d'un diagnostic de sécurité et d'un plan d'action, la Communauté maritime est maintenant admissible au volet 2 du programme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend poursuivre la démarche visant à améliorer la sécurité de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine reconduise sa participation au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité dans le cadre du volet 2;

que le conseil autorise une contribution financière maximale de 10 000 \$, dont 5000 \$ à même le budget des loisirs et 5000 \$ en services.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM1805-1091

Appui au projet solaire de Nergica – Projet-pilote « Microréseau intelligent aux Îles-de-la-Madeleine »

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue du centre collégial de transfert de technologie Nergica pour le dépôt du projet-pilote « Microréseau intelligent aux Îles-de-la-Madeleine » au programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées de Ressources naturelles Canada;

CONSIDÉRANT QUE les visées de ce projet-pilote, correspondant aux objectifs de la Communauté maritime dans sa Stratégie énergétique territoriale 2017-2025, contribuent à l'atteinte de la cible d'intégration de plus de 9 MW d'énergie renouvelable et sont en lien direct avec l'action de soutenir l'élaboration de projets en énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une recommandation positive par l'Administration municipale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine appuie officiellement le centre collégial de transfert technologique, Nergica, relativement au dépôt du projet-pilote « Microréseau intelligent aux Îles-de-la-Madeleine » dans le cadre du programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées de Ressources naturelles Canada;

qu'il mandate le directeur général, Serge Rochon, pour transmettre une lettre en appui à ce projet-pilote confirmant une contribution en services relative aux mandats en cours.

CM1805-1092

Autorisation de signature – Entente avec l'organisme Écobâtiment – Projet « Groupe d'action énergie et bâtiment durable aux Îles »

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté un plan d'action dans le cadre du programme « Climat



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

municipalités » qui vise la réduction des gaz à effet de serre par l'instauration de mesures d'efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un service-conseil en efficacité énergétique pour soutenir techniquement les personnes qui souhaitent réaliser des projets de construction et de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet en efficacité énergétique pourrait disposer de l'expertise du personnel technique d'Écobâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Écobâtiment pourrait bénéficier du soutien administratif du groupe d'action en bâtiment durable de même qu'aux projets d'accompagnement en efficacité énergétique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le greffier, Jean-Yves Lebreux, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de services avec l'organisme Écobâtiment dans le cadre du projet « Groupe d'action énergie et bâtiment durable aux Îles ».

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1805-1093

Adoption du Règlement n° CM-2018-03 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur le chemin de l'Étang-des-Caps du village de L'Île-du-Havre-Aubert, faisant partie du réseau artériel de la Communauté maritime, et un emprunt de 548 730 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime prévoit réaliser des travaux de voirie et d'asphaltage sur le chemin de l'Étang-des-Caps faisant partie de son réseau routier artériel;

ATTENDU QU' il est nécessaire de contracter un emprunt pour le financement de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 mai 2018

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2018-03 intitulé « Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur le chemin de l'Étang-des-Caps du village de L'Île-du-Havre-Aubert, faisant partie du réseau artériel de la Communauté maritime, et un emprunt de 548 730 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Projet de DERYtelecom relatif au déploiement d'Internet haute vitesse – Questionnement au sujet des perspectives d'avenir de Bell aux Îles
- ❖ Centre nautique de l'Istorlet – Présentation du projet Hébertisme dans le cadre de programme municipal – Questionne les raisons du refus de la Municipalité.

CM1805-1094

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 3.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier